



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 18 novembre 2022

Délibération n°DE202211087 : Personnel – Revalorisation de la valeur faciale des Titres Restaurant

RAPPORT du PRESIDENT

Dans le cadre des prestations sociales accordées par le Syndicat à ses agents, les délibérations n°98/12, n°2006/36 et n°DE201504038 ont respectivement porté la valeur des titres restaurant à 32 Francs en 1998, à 5 euros en 2003 puis à 6 euros en 2015.

Eu égard à l'inflation, notamment sur les produits alimentaires et l'offre de restauration, et à la perte du pouvoir d'achat, il est vous est proposé de soutenir financièrement les agents du SIEA en revalorisant la valeur faciale des titres restaurant à 8 € à compter du 1^{er} janvier 2023 ; étant précisé que la part prise en charge par l'employeur serait égale, comme précédemment, à 50 % du montant du ticket-restaurant, soit 4 € au lieu de 3.25 €.

Pour votre information, l'estimation prévisionnelle de l'impact financier sur le budget 2023 serait de 16 830 € pour une année pleine.

Considérant que ce dossier a recueilli un avis favorable en Comité Technique du 23 juin 2022.

Aussi, je vous serais reconnaissant, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur cette nouvelle disposition ; étant précisé que cette délibération sera soumise au Comité Syndical.

* * * *

.../...

DECISION

Accusé de réception en préfecture
001-250100211-20221118-DE202211087-DE
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- Approuve, avec effet au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de la valeur faciale du ticket-restaurant, portée à 8 € au lieu de 6,50 €,
- Dit que cette délibération sera soumise au Comité Syndical et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Béatrice DALMAZ et Joël PRUDHOMME.

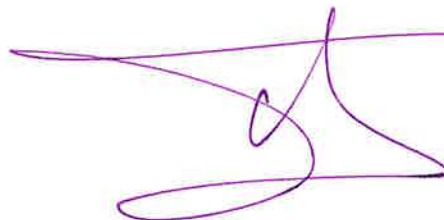
Secrétaire de séance : Alexis MORAND.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément
aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été
transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé
réception le